

**Objet : Notice explicative - Coefficients de fermage 2021**

*Date de publication : 20 septembre 2021*

Depuis 2016, les coefficients de fermage sont fixés annuellement par région agricole et par province, par le Ministre wallon de l'Agriculture. Ces coefficients sont calculés sur base d'une pondération égale entre l'index des prix à la consommation (IPC) et l'évolution des revenus du travail agricole par hectare (RT/ha).

**Les coefficients de fermage sont calculés annuellement pour chaque région agricole provinciale**

Les coefficients de fermage pour l'année 2021 se calculent selon l'équation suivante :

$$Coeff\ fermage_{2021} = \left\{ \left( 0.5 \times \frac{IPC_{déc2019}}{IPC_{déc2018}} \right) + \left( 0.5 \times \frac{RT\ par\ ha_{2015-2019}}{RT\ par\ ha_{2014-2018}} \right) \right\} \times Coeff\ fermage_{2020}$$

L'**IPC** indiqué par l'Office belge de statistiques, s'élève à 132.46 pour le mois de décembre 2018 et à 133.46 pour le mois de décembre 2019 (base 2004).

Le **RT/ha** est obtenu en ôtant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre et capital) est le même dans toutes les exploitations : tout hectare exploité est soumis à un fermage et tout investissement est fait par emprunt. Ce revenu du travail correspond au solde disponible pour rémunérer la main d'œuvre.

Le revenu du travail diffère d'une région agricole à l'autre et dépend des orientations technico économiques dominantes qui la caractérisent. Le RT/ha de la région jurassique, par exemple, composée à plus de 50% par des exploitations spécialisées en viande bovine, dépendra principalement des fluctuations de revenu de cette spéculation.

## Revenu du travail par hectare de 2014 à 2019 selon les régions agricoles

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2015-2019	Rapport de moyenne
<b>L'Ardenne</b>	349	215	182	216	234	243	239,37	218,17	0,91
<b>La Campine hennuyère</b>	460	368	206	482	445	533	392,13	406,68	1,04
<b>Le Condroz</b>	429	298	198	404	354	372	336,68	325,27	0,97
<b>La Fagne</b>	655	340	210	552	512	552	453,86	433,28	0,95
<b>La Famenne</b>	420	266	195	324	293	300	299,51	275,47	0,92
<b>La Haute Ardenne</b>	759	348	221	670	558	637	511,32	486,91	0,95
<b>La Région herbagère</b>	780	373	222	669	575	646	523,73	496,93	0,95
<b>La Région jurassique</b>	359	226	179	230	244	247	247,70	225,22	0,91
<b>La Région limoneuse</b>	444	363	246	442	453	494	389,71	399,76	1,03
<b>La Région sablo-limoneuse</b>	460	368	256	466	475	519	404,93	416,82	1,03

Pour établir les coefficients de fermage de l'année 2021, la moyenne des revenus du travail 2015-2019 est donc comparée à la moyenne 2014-2018. L'évolution des coefficients de fermage s'explique principalement par l'évolution de l'année 2019 par rapport à 2014. Cette dernière fut généralement une meilleure année pour le secteur de l'élevage que l'a été 2019 (sécheresse et prix faible de la viande). Une évolution à la baisse des coefficients dans les régions où l'élevage est majoritaire est donc observée. Par ailleurs, pour les régions de grandes cultures, les exploitations dégagent un revenu supérieur en 2019, par rapport à 2014, ce qui explique une augmentation du coefficient de plus 1.5% dans les régions limoneuses et sablo-limoneuses.

**CONTACT**

Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole  
Direction de l'Analyse Economique Agricole  
Ch de Louvain 14,  
B - 5000 Namur

**VOTRE GESTIONNAIRE**

Franck Ann-Gaëlle  
Directrice a.i.  
Tél. : 081/64 94 53  
[anngaelle.franck@spw.wallonie.be](mailto:anngaelle.franck@spw.wallonie.be)

**SOURCES :**

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation>